

COMMUNE DE MONTCHABOUD  
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE  
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18h30,  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 21 octobre 2025  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8

Présents : 8 Votants : 7

Pour : 7 Contre : Déport : 1

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, R. Chabert,  
F. Gagnaire, L. Raes

**N° 18-2025**

**Objet : Autorisation donnée à un adjoint pour la signature de l'acte d'acquisition du terrain AA116**

M. Le Maire rappelle :

- qu'une convention d'opération n°2022-08-OPE a été signé avec l'EPFL et Grenoble Alpes Métropole pour L'acquisition de la parcelle AA 116.
- que le remboursement se fera en 3 annuités à compter de l'année 2025, soit une première annuité à payer en 2025 au montant de 20000 € incluant la TVA sur marge (estimée à 1488 €) puis une deuxième annuité à payer en 2026 au montant de 170000 € puis une troisième annuité en 2027 d'un montant de 258929 € au plus tard le 31 décembre de chaque année.

En cas d'absence de M. Le Maire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. TELMON Aurélien, adjoint au maire, à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle AA116.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur Aurélien TELMON à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle AA116

Le Maire,



 A handwritten signature in black ink, appearing to read "TELMON".